Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2019) **Heft:** 2239

Artikel: Credit Suisse au Mozambique : la trop lente marche de la justice : un

scandale dont la banque, et la Suisse, n'ont pas encore vraiment pris la

mesure

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020004

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

classes moyennes, ne serait-il pas temps d'accorder une attention prioritaire aux conditions de vie des ménages modestes?

Credit Suisse au Mozambique: la trop lente marche de la justice

Un scandale dont la banque, et la Suisse, n'ont pas encore vraiment pris la mesure

Jean-Daniel Delley - 15 mars 2019 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/34737

Domaine Public a rendu compte à plusieurs reprises de l'engagement financier de Credit Suisse au Mozambique, une saga suivie en détail par Infosperber depuis 2016. Une affaire qui n'a jusqu'à présent guère intéressé les autorités et les médias helvétiques.

En 2013, le siège londonien de Credit Suisse et une banque russe accordent un crédit de 2,07 milliards de dollars à trois sociétés semi-privées du Mozambique contrôlées par les services secrets du pays. L'essentiel de ce crédit devait permettre de créer une flotte de pêche et de garde-côtes qui, à ce jour, rouille dans les ports du pays. L'emprunt, contracté dans le plus grand secret mais pourtant garanti par l'Etat, n'a été soumis ni au Parlement ni à la Banque centrale, en violation de la Constitution et des lois du pays.

Le Fonds monétaire international (FMI), qui soutient financièrement le Mozambique, ainsi que les pays donateurs, n'en ont pas été informés. En 2016, lorsque ce contrat devient public, le FMI et les pays donateurs gèlent

leur aide, ce qui met le Mozambique en cessation de paiement et le conduit à réduire drastiquement ses dépenses de santé et d'éducation.

Un rapport d'audit (juin 2017) mandaté par le Ministère public mozambicain met en évidence l'absence de justificatifs comptables pour le quart de ce crédit et plus de 700 millions de dollars de surfacturations. On soupçonne fortement cette opacité de dissimuler des achats d'armement.

En 2018, l'autorité de contrôle britannique annonce qu'elle renonce à une procédure pénale au profit d'une enquête administrative qui pourrait déboucher sur une simple amende. Quant à la Finma, le régulateur bancaire helvétique, interpellée à plusieurs reprises depuis 2016, elle se réfugie derrière le secret de l'instruction. De son côté, le Conseil fédéral renvoie à la Finma et au Bureau de communication en matière de blanchiment.

C'est un tribunal new-yorkais

qui ouvre vraiment les hostilités judiciaires, arguant du fait qu'une petite partie du crédit a transité par les Etats-Unis. Neuf personnes sont inculpées, dont trois anciens cadres de Credit Suisse Londres, ainsi que l'ex-ministre des finances du Mozambique, accusées de blanchiment, de corruption, d'abus de confiance ainsi que de faux dans les titres. Et finalement la justice britannique s'est récemment saisie de l'affaire à la suite d'une plainte du Ministère public du Mozambique.

Pour sa part, Credit Suisse s'est longtemps muré dans le silence (DP 2204). La banque n'a pris position que le 3 mars dernier, déclarant n'avoir rien à voir avec cette affaire. Si elle dit vrai, alors pourquoi n'a-telle pas porté plainte contre ses trois anciens collaborateurs londoniens, principaux artisans de ce crédit? De toute façon, Credit Suisse a gravement manqué à son obligation de diligence, acceptant de prêter en violation des dispositions légales du pays emprunteur et sans contrôler la validité des motifs justifiant cet emprunt.

L'<u>engagement</u> de Credit Suisse d'agir «avec intégrité, responsabilité, équité, transparence et discrétion» ne semble pas encore pleinement opérationnel, si l'on excepte la discrétion. La banque n'a toujours pas tiré les leçons de précédentes erreurs (<u>DP 2039</u>).

En attendant, la population du Mozambique subit durement les rigueurs budgétaires imposées par ce scandale financier.

L'explosion du «streaming»

Vidéo et musique où je veux, quand je veux - à condition d'être connecté

Jacques Guyaz - 17 mars 2019 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/34741

L'essor du <u>streaming</u> est l'un de ces phénomènes de fond qui change les manières de vivre avec les médias (voir aussi <u>DP</u> 2234).

Il y a fort longtemps, voici une trentaine d'années, autant dire au Moyen-Age, nous pouvions enregistrer des émissions de télévision ou de radio sur des bandes magnétiques, puis sur des CD, des DVD et enfin sur des mémoires intégrées à nos appareils. Le *Replay* a été l'innovation suivante: la possibilité de revoir pendant une semaine une émission de télévision, sans l'enregistrer. Et maintenant le *streaming* est en train de tout emporter.

Des entreprises, Disney,
Netflix, Spotify, pour le prix
d'un abonnement modique,
autour d'une vingtaine de
francs par mois, mettent à
disposition des quantités
énormes d'enregistrements
musicaux, des films, des séries,
qu'il est possible d'écouter ou
de regarder chez soi, sur
n'importe quel support, TV,
ordinateur, tablette,
smartphone.

Toutefois comme l'indique bien le sens du mot anglais, le streaming est un courant, un flux: on ne peut l'enregistrer. Il est possible d'écouter ou de regarder une œuvre autant de fois qu'on le souhaite pendant la durée de l'abonnement, mais on ne peut la conserver chez soi. Au grand soulagement des artistes, le streaming a tué le piratage et a permis un retour à une distribution normale des droits d'auteur. Les abonnements ne sont pas chers, l'accès aux œuvres facile, les films ou les séries sont sous-titrés dans toutes les langues, le choix est immense, et la qualité de l'image et du son est excellente. Dans ces conditions le piratage, pendant longtemps l'un des fléaux d'Internet, n'a plus guère de sens.

Le *streaming* musical n'est pas totalement américain. Un acteur européen au moins joue un rôle majeur, le suédois Spotify, qui vient d'intenter une action en justice contre Apple, détenteur de nombreux droits musicaux à travers son propre système. Apple Music impose

un surcoût de 30% aux firmes comme Spotify qui achètent de la musique sur son site.

Si vous n'avez pas très bien saisi, ça n'a pas beaucoup d'importance. L'essentiel est de comprendre que cet univers du numérique est entièrement dépendant des mœurs et du droit des États-Unis. Les conflits s'y règlent à coup de procès, de transactions souterraines et de chantages réciproques, sans compter les accusations d'espionnage qui fleurissent dans le cas du chinois Huawei.

Les enjeux, il est vrai, sont importants. Le marché du streaming est en train de tout envahir dans le monde des loisirs et des médias. En France, il a représenté pour la première fois plus de la moitié des ventes de musique en 2018; le téléchargement, qui était à la pointe du progrès il y a encore 5 ans, s'effondre et les ventes physiques d'albums baissent régulièrement sans que ce soit pour l'instant une chute trop rapide.